



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 62089

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les propositions formulées par la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) lors de son 45e congrès national. Aussi, il le prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur celle tendant à l'application d'un coefficient de majoration (égal à 1,33) au salaire moyen calculé sur les 25 meilleures années, car les personnes handicapées ou invalides qui, par suite de leur état de santé, ont de longues périodes d'arrêt de travail, seront toujours désavantagées lors du calcul de leur pension de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62089

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)